

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



ENSEMBLE NOUS VALORISONS L'AVENIR



EDITO DU PRÉSIDENT



Chaque rapport d'activité du SITOM porte dans ses résultats la marque d'une évolution décisive dans la gestion par la collectivité du traitement des déchets ménagers.

Notre rapport d'activité 2015 traduisait dans ses chiffres l'entrée en service du nouveau Centre de tri intercommunal Valréna et l'économie de près d'1 million d'euros réalisée sur le coût du tri. Il ne s'agissait pourtant encore que d'un exercice de transition entre 2 prestataires dont les résultats en terme de tonnage des matériaux recyclés s'étaient ressentis (-1,74%).

Ce rapport d'activité 2016 sera marqué lui par la conjugaison du fonctionnement en année pleine de Valréna et de l'extension des consignes de tri.

En mars 2016, le SITOM Sud Gard s'est en effet engagé, comme 160 autres collectivités en France, dans le plan de relance du tri et du recyclage d'Eco-Emballages. Désormais, tous les emballages sans exception, quels que soient leurs formes et leurs matériaux, peuvent être déposés dans son bac de tri ou dans un point d'apport volontaire.

Cette extension n'aurait pu être possible sans la performance technique offerte par Valréna et les travaux d'optimisation de la chaîne de tri réalisés à hauteur de 1 250 000 € par son exploitant, la société Paprec, qui a bénéficié du soutien financier d'Eco-Emballages dans le cadre du projet plastiques.

Les premiers résultats sont encourageants puisque le bilan de la collecte sélective repart à la hausse (+2,5%) pour les tonnages collectés, les refus de tri baissent (- 26%) et le tonnage des matériaux recyclés croît de +6,73%, avec une hausse de 2,16 Kg / hab / an.

En parallèle, les coûts de tri et d'incinération des refus ont baissé par rapport à 2015, alors que les recettes liées au tri ont, elles, augmenté.

Le bilan financier du tri rapporte donc 8,25 € par habitant, soit une hausse de près de 38 % par rapport à 2015.

Rapportés à l'ensemble des filières de traitement, ces résultats permettent de gagner près d'1 point de taux de valorisation (matière et énergétique) qui atteint 54,73% en 2016. Le SITOM dispose en effet, de par ses équipements et ses contrats passés avec des prestataires et des éco-organismes, d'un mode de gestion des déchets répondant aux exigences réglementaires dans le respect des principes de développement durable. Les déchets produits sont ainsi orientés vers les bonnes filières de valorisation.

En termes financiers, le coût de traitement poursuit sa baisse, tant dans son rapport au gisement de déchets (46,22 €/tonne contre 50,19 € en 2015) que dans son impact pour la collectivité (29,34 €/habitant contre 32,25 € en 2015).

Ces résultats permettent au SITOM Sud Gard de poursuivre l'optimisation de ses filières et de s'engager, en partenariat avec ses adhérents, dans le développement de nouveaux projets afin d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Hervé Giély,
Président
du SITOM Sud Gard

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

SITOM Sud Gard
Le Marc Aurèle
67 avenue Jean-Jaurès
30 900 Nîmes
sitomsudgard.fr
Contact : contact@sitomsudgard.fr
Impression : Pure Impression
Distribution : SITOM Sud Gard
Directeur de la publication :
Hervé Giély
Conception rédactionnelle :
Sitom Sud Gard, Stratégie & Contenu
Conception graphique,
illustrations et mise en page :
Valérie Ivars
Crédit photo :
Marc Ginot, Patrice Blot, Fotolia
Illustration de couverture :
Luc Angles
Tirage : 600 exemplaires

SOMMAIRE

P 5
SITOM Sud Gard
P 11
Tri et recyclage

P 17
Valorisation
énergétique
P 23
Compostage
et enfouissement

P 27
Communication
et sensibilisation
P 31
Bilans
• Le bilan des traitements
• Le bilan financier
du SITOM



Les faits marquants de l'année 2016

→ 1^{er} mars 2016

Démarrage de l'extension des consignes de tri afin de simplifier le geste de tri des habitants des 81 communes du territoire. Les habitants peuvent donc trier non seulement les bouteilles, flacons et films en plastique, mais aussi les pots, les barquettes. Les petits métaux sont également à mettre dans la poubelle de tri : capsules de café, bouchons métalliques.....

→ De mars à mai :

Lancement d'une grande campagne de communication afin d'informer tous les habitants de ces nouvelles consignes :

- Distribution à tous les foyers d'un courrier d'information avec le nouveau guide de tri.
- Publication de la revue « Atoutri » n° 17 spécialement consacrée aux nouvelles consignes de tri.
- Une campagne d'affichage intitulée « On va pouvoir trier plein pot » est déployée avec affichage sur les bus de l'agglomération de Nîmes, des insertions dans la presse locale, ainsi que des spots radio.
- Des « kits de communication » contenant des affiches, des autocollants, des mémos et des « ATOUTRI » sont distribués dans les mairies des 81 communes.

→ 30 mars 2016

Consultation pour le choix d'une équipe d'architectes en vue de la construction du nouveau siège social du syndicat prévu à l'entrée de nos installations de traitement sur l'Ecôpole de Nîmes.

→ 1^{er} octobre 2016

Poursuite de l'équipement des déchèteries du territoire pour la valorisation des déchets d'ameublement avec la mise en place d'une benne dédiée à la déchèterie de Comps.

→ 15 octobre 2016

Refonte complète du site internet du SITOM Sud Gard pour une meilleure lisibilité et l'accès à de nouveaux services.

→ 25 novembre 2016

Signature officielle de l'Avenant n°1 à la convention de raccordement du réseau de chauffage urbain de la Ville de Nîmes à l'unité d'incinération EVOLIA. 56 % de l'énergie renouvelable produite par l'usine est ainsi utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de 5600 logements des quartiers ouest de la ville, le CHU Carêmeau, la Mairie annexe ainsi que la médiathèque Marc Bérard et plusieurs établissements scolaires.

Cette valorisation énergétique a également permis d'obtenir des subventions au titre des économies d'énergie pour un montant total de plus de 5 millions d'euros qui ont été répartis entre la Ville de Nîmes, l'exploitant Evolia et le SITOM Sud Gard.

SITOM



LEXIQUE

A0

Appel d'Offres

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

CLIS

Commission Locale d'Information et de Surveillance

CS

Collecte Sélective

DASRI

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDM

Déchets Dangereux des Ménages

DDS

Déchets Diffus Spécifiques

DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DIB

Déchets Industriels Banals

DICB

Déchets Industriels et Commerciaux Banals

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSP

Délégation de Service Public

ECT

Extension des Consignes de Tri

FFOM

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

GEM

Gros Électroménagers

ICPE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

INERIS

Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

MWh

Méga Watt/heure

OM

Ordures Ménagères

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PAM

Petits Appareils Ménagers

PAP

Porte à Porte

PAV

Point d'Apport Volontaire

REFIOM

Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration d'Ordures Ménagères

REP

Responsabilité Élargie des Producteurs

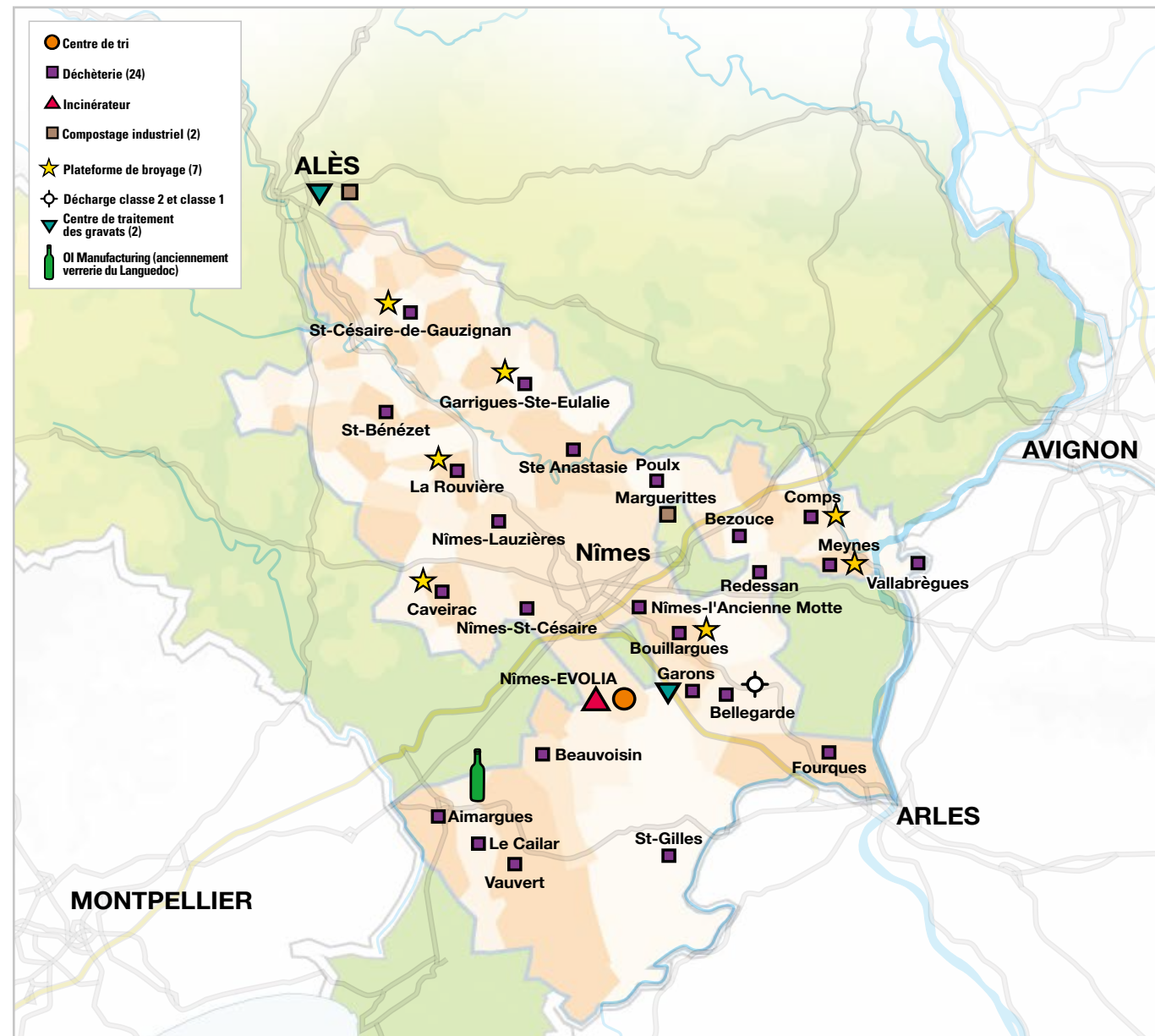
UVE

Unité de Valorisation Énergétique



Le SITOM Sud Gard

Le territoire du SITOM Sud Gard



Nombre d'habitants recensés en 2016 sur le territoire du SITOM Sud Gard répartis au travers des communautés de communes et d'agglomérations adhérentes

Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole	
Bouillargues	6 390
La Calmette	2 089
Garons	4 762
Générac	4 081
Manduel	6 439
Nîmes	154 013
Saint Gilles	13 792
St Chaptes	1 793
Dions	606
Ste Anastasie	1 701
Bezouze	2 232
Cabrières	1 589
Lédénon	1 463
Poulx	4 070
Redessan	4 151
Rodilhan	3 159
Sernhac	1 758
St Gervasy	1 800
Caveirac	4 018
Clarensac	4 222
Langlade	2 114
St Côte et Maruéjols	792
St Dionisy	995
TOTAL COMMUNAUTÉ	228 029

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence	
Bellegarde	6 659
Fourques	2 916
Vallabrègues	1 381
TOTAL COMMUNAUTÉ	10 956

Communauté de Communes Pays d'Uzès	
Aubussargues	340
Baron	356
Blauzac	1 193
Bourdieu	415
Collorgues	564
Garrigues Sainte Eulalie	784
St Dézéry	422
TOTAL COMMUNAUTÉ	4 074

Communauté d'Alès Agglomération	
Boucoiran et Nozières	861
Brignon	805
Castelnau Valence	436
Cruviers Lascours	692
Deaux	673
Euzet les Bains	419
Martignargues	417
Méjannes les Alès	1 199
Monteils	669
Ners	744
St Césaire de Gauzignan	363
St Etienne de l'Olm	358
St Hippolyte de Caton	224
St Jean de Ceyrargues	164
St Maurice de Caze-vieille	705
Vézénobres	1 850
Massanes	200
St Jean de Serres	539
TOTAL COMMUNAUTÉ	11 318

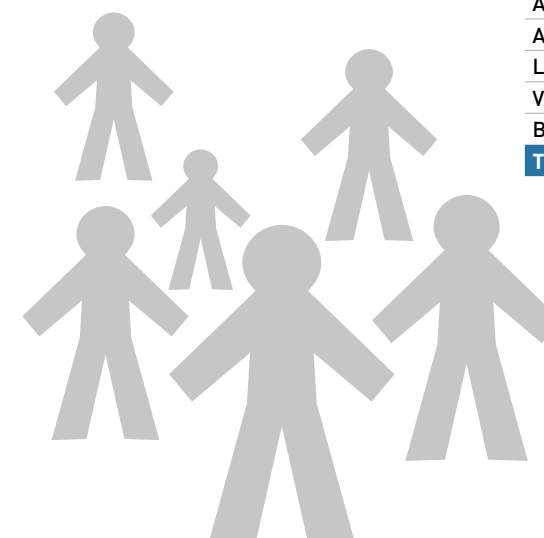
Communauté de Communes de Petite Camargue	
Aubord	2 459
Aimargues	5 158
Le Cailar	2 413
Vauvert	11 378
Beauvoisin	4 513
TOTAL COMMUNAUTÉ	25 921

Communauté de Communes du Pont du Gard	
Comps	1 727
Montfrin	3 234
Meynes	2 570
TOTAL COMMUNAUTÉ	7 531

Communauté de Communes Leins Gardonnenque	
Fons outre Gardon	1 356
Domessargues	689
Gajan	732
Maressargues	163
Montignargues	642
Moussac	1 353
Parignargues	549
Moulézan	646
La Rouvière	595
Saint Bauzély	585
St Mamert du Gard	1 618
St Geniès de Malgoirès	2 995
Sauzet	725
Montagnac	230
TOTAL COMMUNAUTÉ	12 878

Communauté de Communes Piemont Cévenol	
Aigremont	713
Canales et Argentières	361
Cardet	865
Cassagnoles	441
Lédignan	1 455
Maruéjols lès Gardon	245
Savignargues	236
St Bénézet	281
TOTAL COMMUNAUTÉ	4 597

TOTAL SITOM Sud Gard (81 communes)	305 304
---	----------------



Progression de
+ 5 673
habitants, soit **1,89 %**

Les compétences du SITOM

Depuis 1997, le SITOM Sud Gard assure le service de traitement des déchets ménagers des 81 communes membres pour une population desservie de 305 304 habitants en 2016. Dans le cadre de cette compétence, le SITOM Sud Gard assure :

1 La gestion du contrat de service public de l'UVE Evolia avec :

- le contrôle des accès de l'usine
- le contrôle de la facturation
- le suivi environnemental
- le contrôle de l'exploitant

2 La gestion des marchés de traitement pour :

- les déchets verts
- le bois
- les ferrailles et les batteries
- les collectes sélectives
- les gravats
- les piles
- les cartouches d'impression
- les déchets diffus spécifiques (DDS)
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- les pneumatiques usagés
- les déchets ultimes
- la reprise des matériaux valorisables
- le plâtre

3 La gestion des marchés de transport et de collecte pour :

- les déchets verts
- les déchets diffus spécifiques (DDS)
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- les OM et CS issues des quais de transfert

4 La gestion des relations avec les éco organismes et les organismes publics :

- Éco-Emballages
- OCAD3E
- Écosystèmes
- EcoFolio
- Eco Mobilier
- Eco TLC (Textiles, Linges, Chaussures)
- ADEME
- Conseil Départemental
- Conseil Régional

5 La gestion de l'infrastructure du SITOM Sud Gard avec :

- la gestion du personnel
- la gestion de la structure
- la gestion des moyens
- la gestion administrative
- la gestion juridique des dossiers et des contentieux
- la gestion du Comité Syndical

6 La gestion de la communication avec :

- la réalisation d'outils de communication
- l'accompagnement des visites pédagogiques du centre de tri Valréna et de l'UVE Evolia
- la tenue de réunions publiques d'information
- la participation aux événementiels (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, TINALS, Sésame...)
- les animations scolaires et sur les lieux publics des communes adhérentes

7 La gestion de l'assistance aux collectivités membres du SITOM Sud Gard avec :

- la prise en charge de rapports d'expertise
- le lancement et l'assistance aux collectes
- la formation des gardiens de déchèteries
- l'aide et le conseil aux aménagements des déchèteries

Les équipements des filières en place

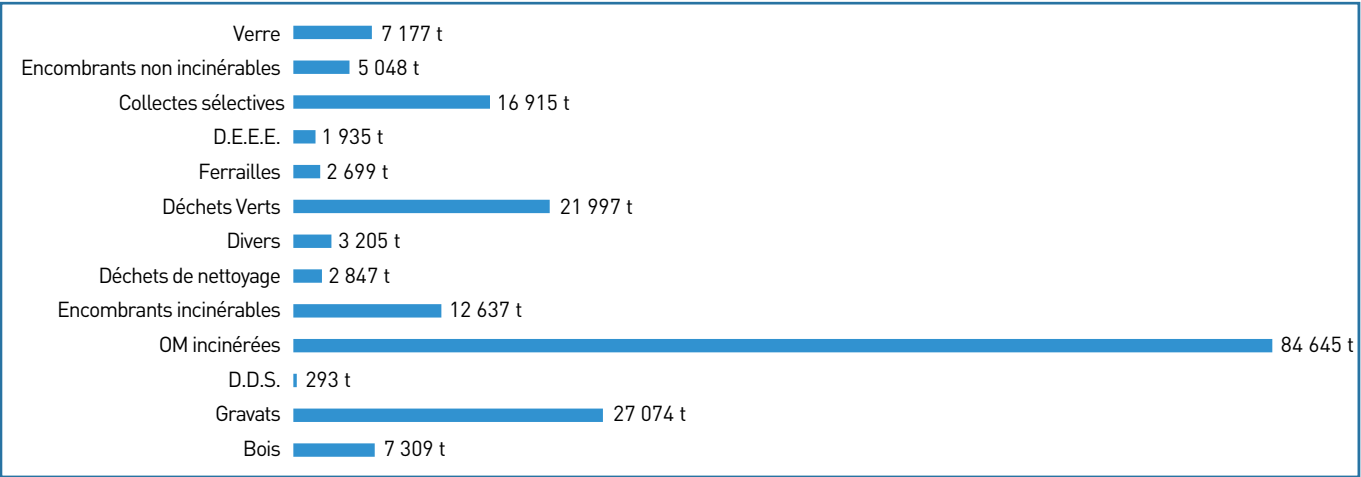
Pour exercer sa compétence, le SITOM Sud Gard dispose d'un ensemble complet de filières de traitement comprenant :

- Un réseau de 24 déchèteries réparties sur le territoire, permettant aux habitants des collectivités membres du SITOM Sud Gard de déposer les déchets suivants : bois, cartons, encombrants, déchets verts, ferrailles, batteries, piles, cartouches, DDS, DEEE, gravats, verre, pneumatiques usagés, plâtres, mobiliers DEA.
- Un centre de tri : implanté à Nîmes, Valréna traite les produits issus des collectes sélectives. Un contrat en confie l'exploitation à Paprec Sud Gard.
- Deux plateformes de compostage en contrat de marché public avec le SITOM Sud Gard : celle de SITA Sud implantée à Marguerittes pour le traitement des déchets verts et celle de Cévennes Déchets implantée à Alès.
- Une ISDND : l'installation de stockage SITA Sud en contrat de marché public avec le SITOM Sud Gard et implantée à Bellegarde reçoit les déchets ultimes : encombrants non incinérables, déchets de nettoyage des voies publiques, plâtres...
- Une unité de valorisation énergétique : l'UVE Evolia implantée à Nîmes et mise en service le 1er juillet 2004, produit avec l'incinération des déchets l'électricité consommée par 1/5ème des habitants de la Ville de Nîmes et le chauffage urbain des quartiers Ouest de la ville de Nîmes. Cette unité permet de traiter les ordures ménagères résiduelles, les encombrants incinérables, les refus de tri du SITOM Sud Gard, les DIB et les DASRI en responsabilité de l'opérateur.



L'Eco-pôle de Nîmes Métropole rassemble l'usine d'incinération à valorisation énergétique Evolia, le Centre de tri Valréna, la station de traitement des eaux usées et la plateforme de compostage.

Gisement des déchets produits sur le territoire de SITOM Sud Gard : 193 781 t



Moyenne 2016 de la production des déchets en Kg par collectivité adhérente, par habitant et par filière

	CC Beaucaire Terre d'Argence	CC Piémont Cévenol	CC Leins Gardonnenque	CC de Petite Camargue	CC du Pont du Gard	CA Alès Agglomération	CA Nîmes Métropole	CC Pays d'Uzès	SITOM Sud Gard
Population 2016 (hab)	10 956	4 597	12 878	25 921	7 531	11 318	228 029	4 074	305 304
Bois (kg/hab)	10,81	54,60	42,74	57,66	44,49	21,71	17,83	61,03	23,94
Gravats (kg/hab)	73,36	181,05	217,58	194,46	178,73	82,57	63,93	180,62	88,68
DDS (kg/hab)	0,69	0,39	1,00	1,30	0,56	0,36	0,42	2,60	0,56
Incinération (kg/hab)	303,61	290,56	235,70	334,33	263,92	238,46	315,63	246,21	328,93
Enfouis (kg/hab)	14,45	10,67	37,14	54,01	51,83	1,57	12,53	9,35	25,86
Plâtre (kg/hab)	5,69	11,68	8,20	12,59	11,55	3,61	3,95	11,50	5,34
Déchets Verts (kg/hab)	30,78	97,33	42,63	139,66	179,30	70,74	60,07	118,81	69,72
Ferraille (kg/hab)	11,31	25,70	15,63	14,32	17,89	7,21	6,95	21,29	8,86
Verre (kg/hab)	29,26	30,74	28,99	31,31	31,46	32,55	20,83	42,02	23,51
DEEE (kg/hab)	10,53	13,35	7,95	10,63	12,89	5,28	5,11	14,57	6,34
Collecte centre de tri valorisée (kg/hab)	34,66	47,14	51,59	56,15	40,50	48,25	42,21	51,14	43,92
Refus de tri (kg/hab)	5,34	4,68	6,44	10,59	8,05	8,31	11,05	7,00	10,29
Moyenne du gisement produit/hab	530,48	767,89	695,57	917,02	841,15	520,61	560,51	766,13	635,94

* Moyennes impactées par les apports de conventionnés avec le Sitom.

TRI RECYCLAGE



Le tri et la collecte sélective

Depuis 2001, la totalité de la population du territoire du SITOM Sud Gard bénéficie de la collecte sélective.

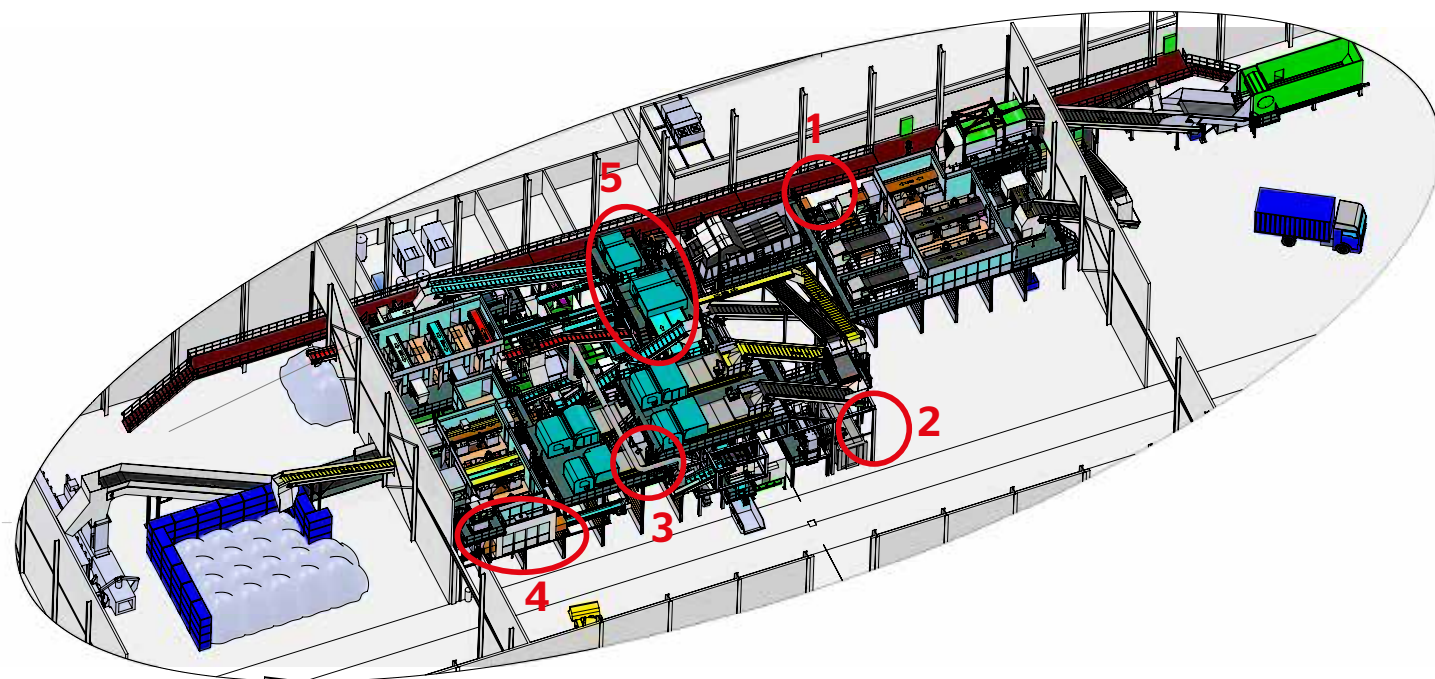
Depuis le 1^{er} mars 2016, le SITOM Sud Gard, à l'instar de 160 autres collectivités en France, a étendu les consignes de tri à **tous les emballages** sans distinction. Le geste de tri est simplifié.

Le produit de cette collecte est trié en totalité sur le nouveau centre de tri Valréna mis en service le 2 mai 2015 et provient de deux flux :

- la collecte en porte à porte avec les bacs et les sacs de tri,
- la collecte en point d'apport volontaire (colonnes de collecte de papiers et bennes de collecte des cartons dans le réseau des déchèteries du SITOM Sud Gard).

Le SITOM Sud Gard a signé un contrat avec les éco-organismes Eco-Emballages et EcoFolio, sociétés agréées par l'Etat, permettant le reversement de soutiens :

- au service de la collecte sélective des adhérents,
- à l'action de sensibilisation auprès des citoyens,
- à la performance de recyclage,
- aux autres valorisations hors collecte sélective.



Afin de s'adapter à l'extension des consignes de tri, la chaîne de tri de VALRENA a été modifiée pour permettre le tri de ces nouveaux matériaux :

- ① Mise en place d'un overband sur les résidus Ø 0,80 pour sortir les petits aciers.
- ② Mise en place d'un courant de Foucault sur la sortie des fines de Ø 0,30 pour sortir les petits alu.
- ③ Mise en place d'un trieur optique sur le flux des films pour séparer le PE du PP.
- ④ Extension de la cabine de tri pour affiner les films PE en sortie du trieur optique.
- ⑤ Modification des réglages des trieurs optiques de la ligne des corps creux pour sortir les pots et barquettes en PEHD, PET, PP et PS.

Bilan de la collecte sélective

Provenance	2016		2015		Evolution
	Tonnages	Ratio en kg/hab/an	Tonnages	Ratio en kg/hab/an	
CS en PAP (bacs et sacs bleus)	14 196	46,50	14 090	47,02	+0,75%
Papiers en PAV	965	3,16	1 006	3,36	-4,08%
Cartons en déchèteries	1 754	5,75	1 720	5,74	+2,00%
Verre en PAV + Collecte Sélective	7 177	23,51	6 688	22,08	+7,31%
Total et moyenne	24 092	78,91	23 504	78,20	+2,50%



Refus de tri
en baisse

- 26 %

- 1 127 tonnes de refus de tri en 2016 liées à l'extension des consignes de tri et à l'amélioration des performances du process de tri.



Rendement du
recyclage matière
67,33 kg/hab/an
valorisés, soit

+6,73 %
par rapport à 2015

Total recyclés
20 556 t

ont été recyclées dans les
filiales dédiées

Matériaux recyclés issus de la collecte sélective

Papiers et Cartons	10 870 t
Briques alimentaires	198 t
Flacons plastiques	1 325 t
Films plastiques	346 t
Emballages ferreux	563 t
Emballages non ferreux	77 t
Verre (PAV + CS)	7 177 t



Bilan financier du tri

La baisse des coûts d'exploitation du centre de tri se confirme sur une année pleine suite au contrat conclu avec la société PAPREC, dont le paiement résulte uniquement des tonnes triées et valorisées. Les coûts de refus de tri sont imputés directement au SITOM Sud Gard sur les prix de l'incinération.

L'économie réalisée par rapport à 2015 est de 263 959 €, qui s'explique d'une part par la baisse du coût unitaire de tri du contrat PAPREC (159,10 €/t), mais d'autre part, par les

performances de l'installation gérant une forte baisse des refus et ainsi une diminution des coûts d'incinération.

Au niveau des recettes, la baisse des prix des matériaux de reprise a été compensée par une augmentation des quantités valorisées, grâce aux performances de VALRENA. De plus, les recettes d'Eco-Emballages sont en hausse, grâce à la prise en compte des soutiens à l'extension des consignes de tri et à l'augmentation des tonnages valorisés.

Les soutiens Eco-Emballages

en 2016 ont augmenté grâce à l'extension des consignes de tri.

La revente des matériaux

est en augmentation en 2016 grâce à la hausse des tonnages qui a permis de compenser la baisse des prix de reprise.

Dépenses

	2016		Rappel 2015		Evolution 2016/2015	
	€	PU/t en €	€	PU/t en €	€	du PU/t
Coût de tri	2 066 259	154,10	2 249 261	177,89	-183 002	-13,37%
Coût d'incinération des refus de tri	244 897	77,76	325 124	76,18	-80 227	+ 2,34%
TOTAL	2 311 156		2 574 385		-263 229	

Recettes

	2016		Rappel 2015		Evolution 2016/2015	
	€	PU/t en €	€	PU/t en €	€	du PU/t
Recettes revente des matériaux	1 565 825	76,06	1 483 724	77,04	+ 82 101	-1,27%
Soutiens Eco-Emballages*	2 984 605	234,71	2 621 222	226,87	+ 363 383	+ 3,46%
Soutiens Ecofolio**	279 339	42,93	265 291	40,53	+ 14 048	+ 5,92%
TOTAL	4 829 769		4 370 237		+ 459 532	

* Soutiens à la valorisation énergétique inclus, mais conservés au BP du SITOM

** Recette N-1

Résultat financier

	2016	Rappel 2015	Evolution 2016/2015
Bilan global	+2 518 613 €	+1 795 912 €	+ 722 701 €
Par tonne valorisée	+ 122,34 €	+86,97 €	+ 35,37 €
Par tonne collectée	+ 104,58 €	+76,65 €	+ 27,93 €
Par habitant	+ 8,25 €	+5,99 €	+ 2,26 €

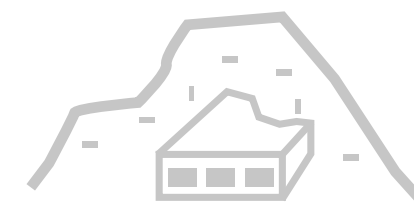
Les autres filières

Parallèlement aux grandes filières de recyclage concernant les déchets issus de la collecte sélective, nombre de déchets, principalement collectés en déchèterie, ont des filières spécifiques de récupération et/ou recyclage.

Elles sont distinguées ici selon qu'elles occasionnent des recettes ou des dépenses pour le SITOM Sud Gard, ou qu'elles soient sans incidence financière pour la collectivité.

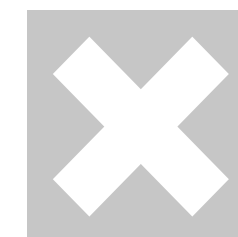
Déchets dont le traitement coûte à la collectivité

	Année	Volumes collectés			Coût du traitement	
		Tonnages	Evolution en %	kg/an/hab	PU en €/t	Dépenses en €
Bois	2016	7309 t	-5,00%	23,94	61,56 €	449 935 €
	2015	7694 t	+8,47%	25,68	62,31 €	479 383 €
	2014	7093 t	+9,36%	24,00	63,00 €	446 871 €
	2013	6486 t	+3,28%	22,40	65,52 €	424 950 €
Gravats	2016	27074 t	+10,37%	88,68	8,09 €	219 085 €
	2015	24531 t	+38,37%	81,87	2,34 €	57 511 €
	2014	17729 t	-5,63%	59,99	2,38 €	46 024 €
	2013	18786 t	-1,08%	64,86	6,33 €	118 930 €
DDS (Déchets Diffus Spécifiques) non pris en charge par la filière REP Eco DDS	2016	171 t	+19,58%	0,56	459,06 €	78 499 €
	2015	143 t	-39,41%	0,48	498,65 €	71 307 €
	2014	236 t	-1,04%	0,80	513,86 €	121 369 €
	2013	238 t	+ 6,27%	0,80	602,39 €	143 665 €
Pneus	2016	57 t			46,47 €	2 649 €
	2015	47 t			49,64 €	2 333 €
	2014	40 t			14,00 €	560 €
	2013	80 t			127,16 €	10 173 €



Les gravats

Le SITOM Sud Gard a passé des nouveaux contrats pour la valorisation des gravats avec les sociétés CREAIE, CVM (Crozel Valorisation Matériaux) et CEVENNES DECHETS. La hausse du prix unitaire découle de ces nouveaux marchés.

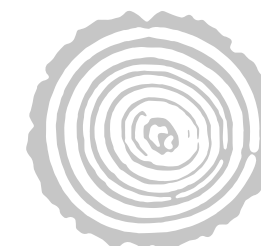


Les Déchets Diffus Spécifiques acceptés en déchèteries sont : acides, bases, emballages souillés, filtres à huile, carburants, huiles végétales, mercures, produits pâteux, produits phytosanitaires, radiographies, solvants, hydrocarbures, tubes et lampes fluorescents. A ces DDS s'ajoutent 103 tonnes d'huiles de vidange collectées et traitées gratuitement en 2016 par la Société Triadis à Béziers.



Les pneumatiques usagés

50 tonnes de pneumatiques usagés déjantés déposés en déchèterie ont été collectées et traitées par EUREC SUD et pris en charge financièrement dans le cadre de la filière nationale ALIAPUR. Seules 7 tonnes de pneumatiques ne répondant pas aux critères ALIAPUR (pneus poids-lourds, agricoles ou souillés...) ont été à la charge du SITOM Sud Gard.



Le bois

La mise en place des bennes de récupération des mobiliers usagés sur les déchèteries a eu pour effet de diminuer les tonnages de bois à la charge du SITOM Sud Gard.

Déchets dont le traitement produit une recette pour la collectivité

	Année	Volumes collectés			Rapport du traitement	
		Tonnages	Evolution en %	kg/an/hab	PU en €/t	Recettes en €
Ferrailles de déchèteries	2016	2 699 t	+ 12,21%	8,84	86,89 €	228 257 €
	2015	2 341 t	+ 33,31%	7,81	123,41 €	288 898 €
	2014	1 756 t	+ 16,83%	5,94	137,14 €	240 810 €
	2013	1 503 t	-5,35%	5,19	153,89 €	231 297 €
Batteries	2016	6 t	-25,00%	0,02	433,50 €	2 601 €
	2015	8 t	-20,00%	0,03	306,00 €	2 448 €
	2014	10 t	+25,00%	0,03	397,70 €	3 977 €
	2013	8 t	+0,00%	0,03	443,63	3 549 €
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	2016	1 935 t	+17,06%	6,34	69,47 €	134 428 €
	2015	1 653 t	+23,08%	5,52	71,11 €	117 538 €
	2014	1 343 t	+7,78%	4,54	66,38 €	89 148 €
	2013	1 246 t	-8,31%	4,30	38,62 €	48 121 €
DEA (Déchets d'équipement et d'ameublement) pris en charge par la filière REP Eco mobilier	2016	617 t	+87,54%	2,02	413,78€	255 301 €
	2015	329 t	+ 94,67%	1,10	905,82 €	298 015 €
	2014	169 t	Filière nouvellement mise en place	0,56	1 374,50 €	232 291 €
	2013					
DDS (Déchets diffus spécifiques) pris en charge par la filière REP Eco DDS	2016	122 t	-9,63%	0,40	141,82 €	17 302 €
	2015	135 t	+ 193,48%	0,45	101,99 €	13 768 €
	2014	46 t	Filière nouvellement mise en place	0,15	372,83 €	17 150 €
	2013					
Textiles pris en charge par la filière REP Eco TLC	2016	776 t	+ 1,97%	2,54	38,53 €	29 898 €
	2015	761 t	+ 3,40%	2,54	38,04 €	28 952 €
	2014	736 t	Filière nouvellement mise en place	0,23	39,22 €	28 866 €
	2013					

Déchets dont le traitement est sans conséquence financière pour la collectivité

	Année	Tonnages	Evolution en %	kg/an/hab
Piles et accumulateurs	2016	10 t	+150,00	0,033
	2015	4 t	-0,56	0,013
	2014	9 t	+0,13	0,029
	2013	8 t	-0,11	0,026
Cartouches d'imprimantes	2016	0,712 t	+0,07	0,002
	2015	0,664 t	-0,10	0,002
	2014	0,735 t	+0,86	0,002
	2013	0,396 t	-0,64	0,001
Huiles de vidange	2016	103 t	+0,03	0,337
	2015	100 t	+0,01	0,328
	2014	99 t	+0,14	0,324
	2013	87 t		0,285



Les Piles et accumulateurs
La prestation d'enlèvement et de traitement est assurée gratuitement par la Société Screlec-Batibox, dans les déchèteries uniquement.



Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
Le transport et la valorisation des DEEE sont assurés par OCAD3E et Eco-Systèmes au terme d'une convention passée avec le SITOM.

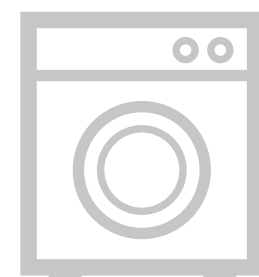
Les cartouches d'imprimantes
sont collectées et traitées gratuitement par Ecologik Buro.



Les ferrailles de déchèterie
En 2016, les tonnages de ferrailles continuent d'augmenter (+ 12,21 %) grâce à la mise en place de bennes sécurisées avec fermeture par couvercle dans plusieurs déchèteries.



Les batteries
6 tonnes de batteries ont été traitées en 2016 par Aubord Recyclage, soit un recul de - 25 %.



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



La filière de valorisation énergétique

100 424 tonnes de déchets ménagers soit 52% du gisement total sont incinérées pour le compte du SITOM Sud Gard

Bilan d'activité 2016

Ne sont traitées par l'UVE que les quantités d'ordures ménagères résiduelles après le tri sélectif et la valorisation des produits récupérés en déchèterie. Ce traitement n'en reste pas moins l'élément majeur de la filière de traitement des déchets.

	Cumul 2016	Rappel 2015	Evolution
Quantités reçues/incinérées (en tonnes)			
Déchets ménagers et assimilés du SITOM reçus	99 548 t	99 991 t	
Quantités encombrants détournées d'EVOLIA	876 t	1 366 t	
Total des apports du SITOM	100 424 t	101 357 t	-0,92%
DIB Evolia reçus	9 745 t	6 568 t	
TOTAL réceptionné OM & DIB	109 293 t	106 559 t	+ 2,57%
DASRI Evolia reçus	3 837 t	3 937 t	
DASRI évacués	50 t	65 t	
DASRI incinérés	3 788 t	3 872 t	
Total OM, DIB et DASRI réceptionnés	113 130 t	110 496 t	+ 2,38%
Total OM, DIB et DASRI incinérés	108 352 t	110 306 t	-1,77%
Mise en balles * (en unités)			
Fabriquées	5 273	6 390	
Déstockées	4 954	6 146	
Etat du stock (au 31 décembre)	4 363	4 044	

* Poids moyen d'une balle estimé à 800 kg



Répartition des tonnages par collectivités

	2016					Rappel 2015	
	Population	Encombrants en tonne	OM en tonne	Refus de tri en tonne	Total en tonne	Ratio par kg/an/hab	Ratio par kg/an/hab
Adhérents							
Nîmes Métropole	228 029	5 946 t	66 026 t		71 972 t	316	72 958 t
CC Piémont Cévenol	4 597	294 t	1 042 t		1 336 t	291	1 297 t
CC BTA	10 956	430 t	2 896 t		3 326 t	304	3 418 t
CC Pont du Gard	7 531	446 t	1 541 t		1 988 t	264	2 039 t
CC Leins Gardonnenque	12 878	511 t	2 524 t		3 035 t	236	2 960 t
CC Petite Camargue	25 921	1 886 t	6 780 t		8 666 t	334	8 487 t
CC Alès Agglomération	11 318	252 t	2 447 t		2 699 t	238	2 685 t
CC Pays d'Uzès	4 074	217 t	786 t		1 003 t	246	1 032 t
Nîmes (déchets nettoyage)	154 013	2 532 t			2 532 t	16	1 560 t
Centre de tri				3 141 t	3 141 t	10	4 268 t
TOTAL SITOM SUD GARD	305 304	12 515 t	84 042 t	3 141 t	99 698 t	327	100 705 t

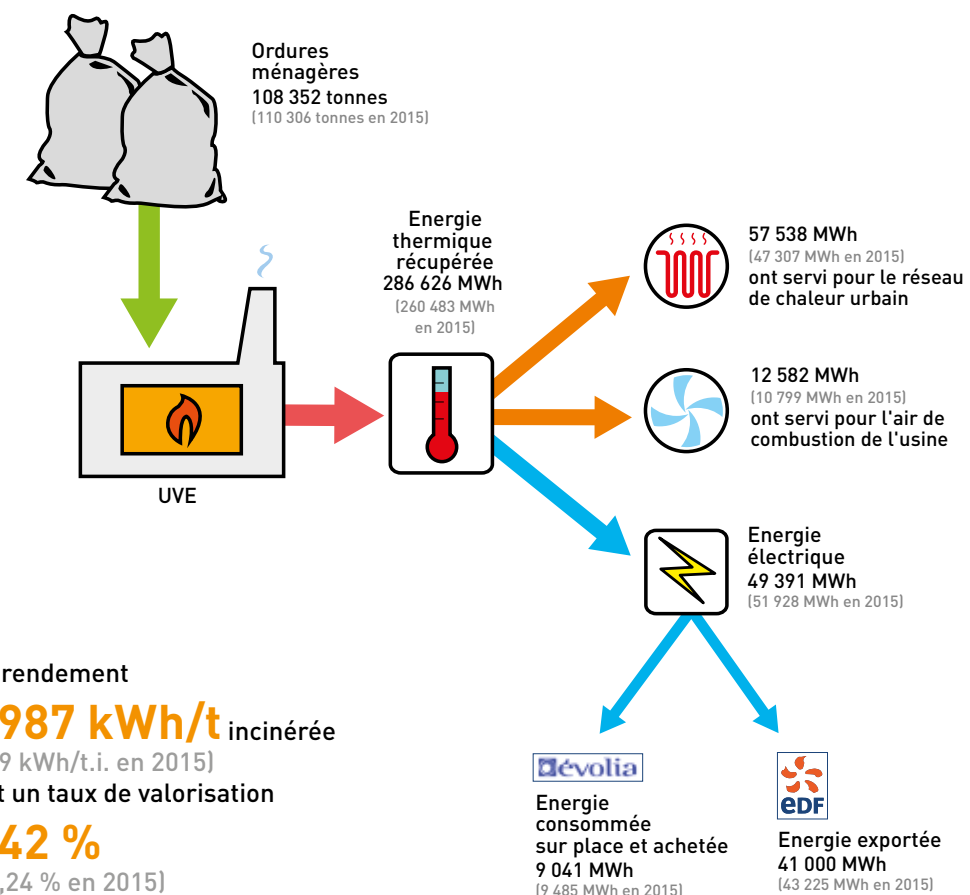
Conventionnés

ASF	-	95 t	487 t		583 t		542 t
Croix Rouge	-		3 t		3 t		7 t
Ecole de police	-		104 t		104 t		90 t
Autres		27 t	9 t		37 t		14 t
TOTAL		12 637 t	84 645 t	3 141 t	100 424 t		101 358 t

La valorisation énergétique

Pour cette année 2016, la valeur du critère de performance soumis à l'autorité du service des Douanes a été de 0,83, soit un accroissement de 5 % par rapport à 2015.

Depuis 2008, il a oscillé entre 0,69 et 0,83, sachant que le seuil permettant d'obtenir un abaissement de la TGAP de 71 % est fixé à 0,60. Evolia se situe donc au niveau des unités françaises de valorisation énergétique les plus performantes avec la cogénération mise en place.



Les conditions économiques du traitement à l'UVE en 2016



7 853 331 €

(hors TVA)

c'est la dépense annuelle que représente pour le SITOM Sud Gard le traitement par valorisation énergétique de près de la moitié des déchets ménagers produits sur son territoire.

Le coût de la valorisation énergétique (décomposition)

			Incidence à la tonne	Rappel 2015
Le traitement par EVOLIA	7 020 042 €	Dépenses refacturées aux adhérents	69,90 €	67,85 €
La Taxe Foncière	164 132 €		1,63 €	1,54 €
La Contribution Economique Territoriale	195 663 €		1,95 €	2,16 €
La TGAP *	414 768 €		4,13 €	4,10 €
Le traitement des conventionnés	58 725 €	Refacturé aux conventionnés maj + 10 %	0,60 €	0,54 €
Total	7 853 331 €**		78,20 €	76,18 €

* La TGAP est dégrevée de 71 % suite aux performances d'EVOLIA = performance énergétique et environnementale.

** Ce total intègre la majoration de 10 % sur le coût de traitement des conventionnés.

Les recettes de l'incinération (dans le cadre du contrat directement impacté dans le prix de facturation)

	Vente d'électricité	Vente mâchefers ferreux et non ferreux	Recette du vide de four DICB	Recette incinération des DASRI	Redevance transport DASRI	Vente Chaleur	TOTAL des recettes 2016	Rappel des recettes 2015
Total par recettes	2 059 305 €	86 915 €	557 688 €	844 595 €	2 355 €	1 155 557 €	4 706 415 €	4 680 477 €
Incidence sur la tonne OM incinérée	-20,51 €	-0,87 €	-5,55 €	-8,41 €	-0,02 €	-11,51 €	-46,87 €	-46,18 €

Total recettes 2016

4 706 415 €

(4 680 477 € en 2015)

Les résidus de la valorisation énergétique

Résidus de l'incinération	2016	2015	Ecart/étude impact
Mâchefers	21 486 tonnes 198 kg/tonne incinérée	21 038 tonnes 191 kg/tonne incinérée	-26,00 % -25,00 %
REFIOM	4 037 tonnes 37 Kg/tonne incinérée	3 936 tonnes 36 kg/tonne incinérée	-12,00 % -11,00 %
Refus de scalpeur	1 526 tonnes 14 kg/tonne incinérée	2 184 tonnes 20 kg/tonne incinérée	

Les ratios de production des sous-produits de l'incinération présentent une stabilité confirmée depuis le démarrage ainsi que des débits massiques annuels inférieurs aux valeurs considérées dans l'étude d'impact. Cette stabilité résulte de l'optimisation et de la fiabilisation des paramètres de combustion et du traitement des fumées. La baisse du ratio de production de mâchefers est due à une optimisation de la récupération des ferrailles contenues dans ces mêmes mâchefers.

• **Les mâchefers** sont de catégories V (Valorisable) pour 41% des prélèvements réalisés et en catégorie M (Maturable) pour 54 %. Ce fait est dû à la concentration en plomb lixiviable.

Cette même concentration déclassé ces mâchefers en catégorie S (Stockable) pour 5 % des prélèvements.

• **Les Réfioms** sont actuellement transportés en camion-citerne jusqu'au centre de traitement de déchets ultimes OCCITANIS situé à Graulhet dans le Tarn (81) où ils y sont stabilisés puis stockés actuellement dans des alvéoles.

• **Les refus** de scalpeur (constitués essentiellement de ferrailles) en sortie de four sont repris par une société spécialisée, « AUBORD RECYCLAGE », qui en assure le recyclage.

L'année 2016 représente pour Evolia la douzième année complète d'exploitation. Le fonctionnement de l'UVE est régi par l'arrêté préfectoral d'exploitation n°11.130N du 4 octobre 2011 modifiant l'arrêté d'origine n° 02.004N du 27 février 2002 et ceux pris en complément.

Le Système de Management Intégré Qualité Sécurité Environnement déployé sur l'usine a reçu la quadruple certification ISO 9001 – ISO 14001 et OSHAS 18001 par l'AFAQ au 1^{er} juillet 2009 ainsi que l'ISO 50001 certifié par l'AFAQ en novembre 2014 (norme de management de l'énergie). Ce système de management intégré (SMI), basé sur le principe d'amélioration continue, se concrétise par la mise en œuvre de procédures de protection de l'environnement, de satisfaction des clients et de garantie de l'intégrité physique des personnels par la pratique d'une culture préventive et d'analyse.

Le suivi environnemental

L'UVE Evolia est soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté ministériel relatif aux installations du 20 septembre 2002 impose les analyses et contrôles suivants :

- Programme de surveillance environnementale (annuel)
- Analyse des rejets gazeux en continu
- Surveillance des eaux souterraines
- Teneur en COT (Carbone organique total) ou perte au feu des mâchefers
- Teneur en imbrûlé des mâchefers
- Contrôle de radioactivité des apports.

Le rapport de l'INERIS

EVOLIA a fait appel à l'INERIS afin de réaliser la synthèse et l'interprétation des résultats de la surveillance environnementale annuelle du site de Nîmes, la réalisation des campagnes de mesures étant effectuée par l'APAVE et la Chambre d'Agriculture du Gard.

Ce douzième état de surveillance environnementale a permis de mesurer les niveaux de dioxines et de métaux lourds dans différents compartiments environnementaux et de les mettre en parallèle avec les résultats obtenus depuis le démarrage de l'installation EVOLIA.

Comparativement aux périodes de prélèvements précédentes, on n'observe pas d'augmentation significative de la contamination sur les points d'impact de l'installation. Les emplacements positionnés sous l'influence de l'installation ne révèlent pas de différence significative avec les emplacements témoins (fond, urbains).

Les niveaux mesurés dans les différents compartiments (air, sol, végétaux et lait) sont inférieurs aux seuils réglementaires ou aux valeurs guides existantes et/ou conformes à des niveaux que l'on peut mesurer dans un environnement rural, quand ils existent.



Les mesures

Nous publions ici les résultats des analyses des rejets gazeux. La comparaison des résultats, avec les normes européennes en vigueur et les engagements du délégataire exploitant, permet d'évaluer la performance de dépollution de l'UVE Evolia.



Moyennes annuelles des mesures en cheminée

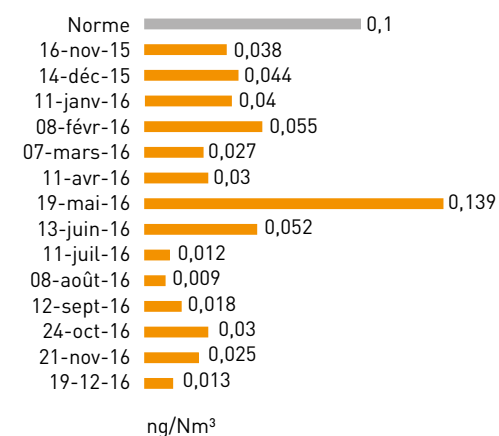
		Mesures en continu				Mesures par prélèvements			
	Unités	Norme	Engagement Evolia	Résultats 2016	Rappel 2015	Valeur limite à l'émission	Engagement Evolia	Résultats 2016	Rappel 2015
Composants									
Poussières	mg/Nm³**	10	5	0,39	0,310	30		0,21	0,09
Acide chlorhydrique (HCl)	mg/Nm³	10	7	3,79	3,58	60		6,1	5,55
Acide fluorhydrique (HF)	mg/Nm³					4		0,1	0,11
Dioxyde de soufre (SO2)	mg/Nm³	50	30	6,61	4,96	200		0,7	1,1
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm³	50	50	5,17	6,75	100		5,5	8,1
Oxyde d'azote (NOx)	mg/Nm³	200	55	52,04	51,88	400		32,5	80
Composés organiques (COV) exprimés en carbone total (COT)	mg/Nm³	10	10	0,07	0,10	20		0,45	2,65
Dioxines / furanes	nano g/Nm³					0,10	0,04	0,03	0,02
Métaux lourds									
Cadmium (Cd) Thallium (Tl)	mg/Nm³					0,05	0,03	0,000085	0,00065
Mercuré (Hg)	mg/Nm³					0,05	0,03	0,0000001	0,000505
Autres métaux lourds*	mg/Nm³					0,50	0,40	0,056	0,027

* Autres métaux lourds : Antimoine, Arsenic, Plomb, Chrome, Cuivre, Manganèse, Nickel, Vanadium.

** Nm³ : ou Normo mètre cube = mètre cube au conditions normalisées de température et pression ramenés à 11 % d'oxygène sur gaz sec.

Depuis 2012 le SITOM Sud Gard a financé la mise en place de la mesure en semi-continue des dioxines et furanes, cela en anticipation de la réglementation applicable depuis 2014, et dont le graphique ci-contre rend compte des résultats de l'année 2016.

Mesures des dioxines et furanes



La cartouche du 19 mai 2016 affiche une valeur supérieure à 0,1 ng/Nm³. Dans ce cas, la réglementation demande à l'exploitant de réaliser une contre-mesure.

Celle-ci a été effectuée par un organisme agréé, sa valeur de 0,051 ng/Nm³ respecte la valeur réglementaire de Limite d'Emission à 0,1 ng/Nm³.

COMPOSTAGE ET ENFOUISSEMENT



Le compostage des déchets verts

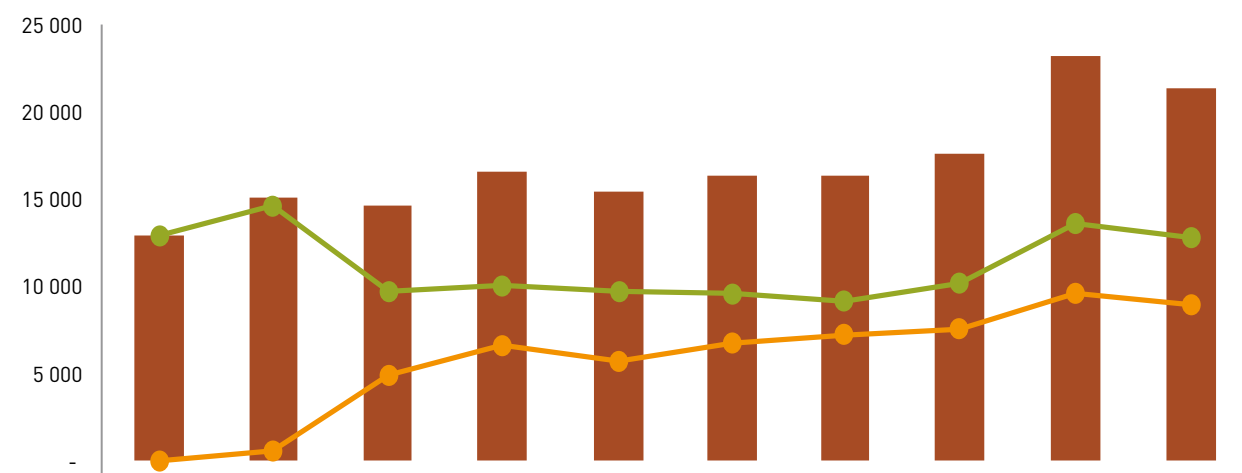
Les déchets verts sont composés de tailles de haies, d'égagages, de tontes de pelouse, de feuilles mortes, de sciures, d'écorces de bois, de branchages et autres résidus d'égagage de diamètre inférieur à 25 cm. Ils sont à déposer dans le réseau des 24 déchèteries présentes sur le territoire du SITOM Sud Gard.

Le syndicat prend en charge le transport des déchets verts dans des caissons de 35 m³ qu'il met à disposition de chaque déchèterie des adhérents. Les déchets verts sont compostés sur la plateforme de SITA Sud à Marguerittes et Cévennes Déchets à Alès.

Depuis 2012, sept plateformes de broyage des déchets verts attenantes aux déchèteries sont en fonctionnement sur le territoire du SITOM Sud Gard. Ces équipements apportent une souplesse pour la réception des végétaux et une optimisation des transports grâce à la réduction de leur volume lors du broyage.

	2016			Rappel 2015	Evolution 2016/2015
	Tonnage	Coût (PU en €/t)	Coût global en €	Tonnage	
Compostage de DV bruts	12 266	48,43	594 044 €	13 571	-9,62%
Compostage de DV broyés	9 042	29,35	265 396 €	9 643	-6,23%
Total compostage	21 308	40,33	859 440 €	23 214	-8,21%
Broyage de DV bruts	9 338	17,49	163 344 €	9 657	-3,30%
Total traitement		48,00	1 022 784		

Production et évolution des tonnages de déchets verts bruts et broyés compostés de 2007 à 2016 en tonnes



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total DV Compostés	12 882	15 118	14 618	16 606	15 404	16 340	16 296	17 628	23 214	21 308
Compostage de DV bruts	12 882	14 594	9 719	10 011	9 703	9 578	9 136	10 135	13 571	12 266
Compostage de DV broyés	-	524	4 899	6 595	5 701	6 762	7 160	7 493	9 643	9 042

Le compostage domestique des déchets verts

Le SITOM Sud Gard incite les collectivités à la distribution contre caution de composteurs adhérents dans la mise en place et le suivi de distribution de composteurs individuels à destination de leurs habitants.

Pour cela, le SITOM Sud Gard accompagne ses collectivités adhérentes dans la mise en place et le suivi de distribution de composteurs individuels à destination de leurs habitants.

Cette action vise à la réduction, à la source, de la fraction fermentescible des OM et au traitement à domicile d'une partie de la production des déchets verts et de bio-déchets.

Par la production d'un compost domestique, le citoyen assure l'écoulement d'un produit sain et sans danger ayant une action sur les plantes des jardins individuels.

La quantité de compost domestique est très variable d'une famille à l'autre (entre 70 et 100 kg/foyer/an). Il est donc difficile d'estimer le gisement réellement traité.

	Nb de composteurs mis à disposition	Tonnages détournés*	Economie réalisée**
2016	8 102	688,67 t	42 665 €
2015	7 760	659,60 t	40 870 €
2014	7 504	637,84 t	39 650 €
2013	7 090	602,65 t	36 671 €
2012	6 870	583,95 t	35 576 €

* Sur la base de 85 kg/composteur

** Economie comparée au prix de l'incinération pour les tonnages détournés



Transport

Le coût de la prestation de transport réalisée par la société COVED pour un montant de 573 411 € HT en 2016 est supporté par le syndicat, via la mutualisation des coûts sur les recettes des cotisations d'adhésion soit une baisse de 2% par rapport à 2015. Seuls 1 444 € HT ont été refacturés aux collectivités adhérentes. Ces transports représentent 5 728 rotations de bennes transportées sur le lieu de traitement de SITA à Marguerittes et Cévennes Déchets à Alès.

Achat de compost

Dans le cadre du marché avec SITA Sud, le SITOM Sud Gard donne la possibilité aux collectivités adhérentes d'acheter à prix négocié du compost qui a été produit à partir des déchets verts de leurs habitants. En 2016, certains de nos adhérents ont demandé à en bénéficier pour un achat de 51 tonnes de compost.



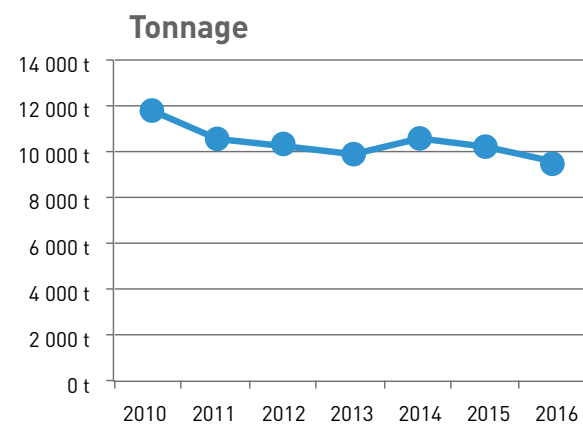
L'enfouissement des déchets ultimes

Le traitement des déchets, même multi-filières, ne peut se passer de l'enfouissement des déchets ultimes. Ces déchets ne peuvent être ni valorisés

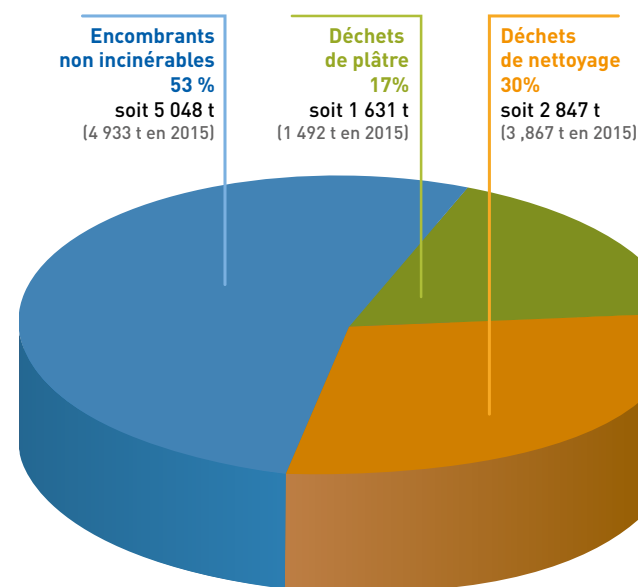
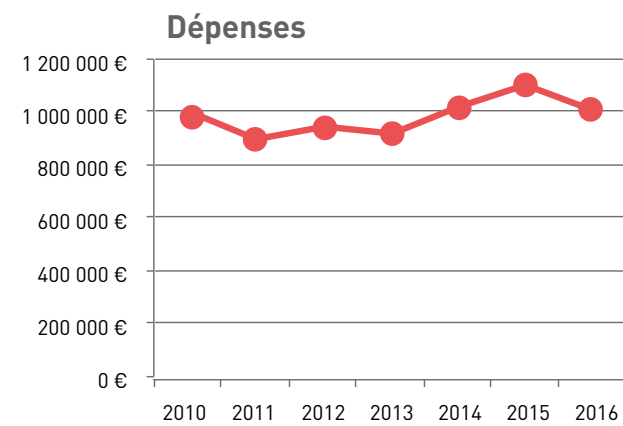
(sous forme matière, biologique ou énergétique), ni dépollués. Le SITOM Sud Gard a passé un marché pour l'enfouissement des déchets ultimes à l'ISDND

de SITA Sud de classe II à Bellegarde, pour le traitement des encombrants non incinérables, les déchets de nettoyage de la voie publique et le plâtre.

Les quantités

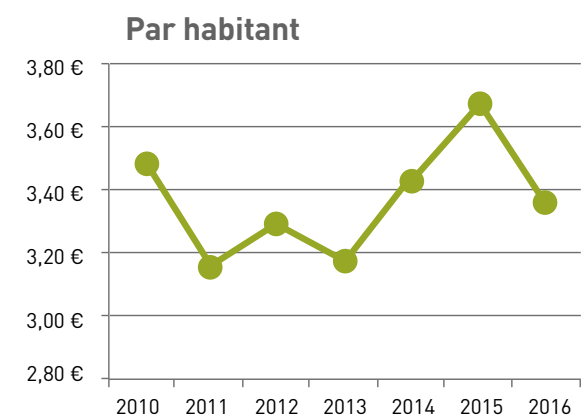
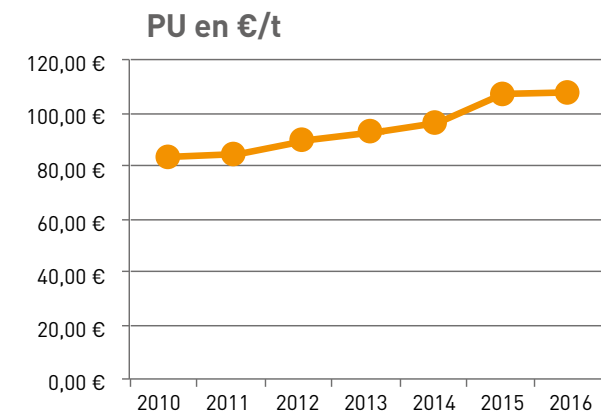


Le coût



NOTA :

Il est à relever dans le prix de traitement par enfouissement l'impact de la TGAP qui est de 32,13 €/t.



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION



Communication et sensibilisation

En charge du traitement des déchets ménagers, de la gestion des contrats qui en découlent et de l'assistance technique aux collectivités adhérentes dans les choix liés aux moyens de collecte et de traitement, le SITOM Sud Gard a également la responsabilité de déployer des actions de communication en faveur d'une meilleure maîtrise de la production et du traitement éco-responsable des déchets.

En 2016, il a poursuivi et intensifié ses actions pour une sensibilisation accrue des habitants du territoire du SITOM.

Atoutri

Atoutri est le magazine tout public édité par le SITOM Sud Gard et diffusé dans l'ensemble des foyers des 81 communes adhérentes. Sa parution suit l'actualité de toutes les questions

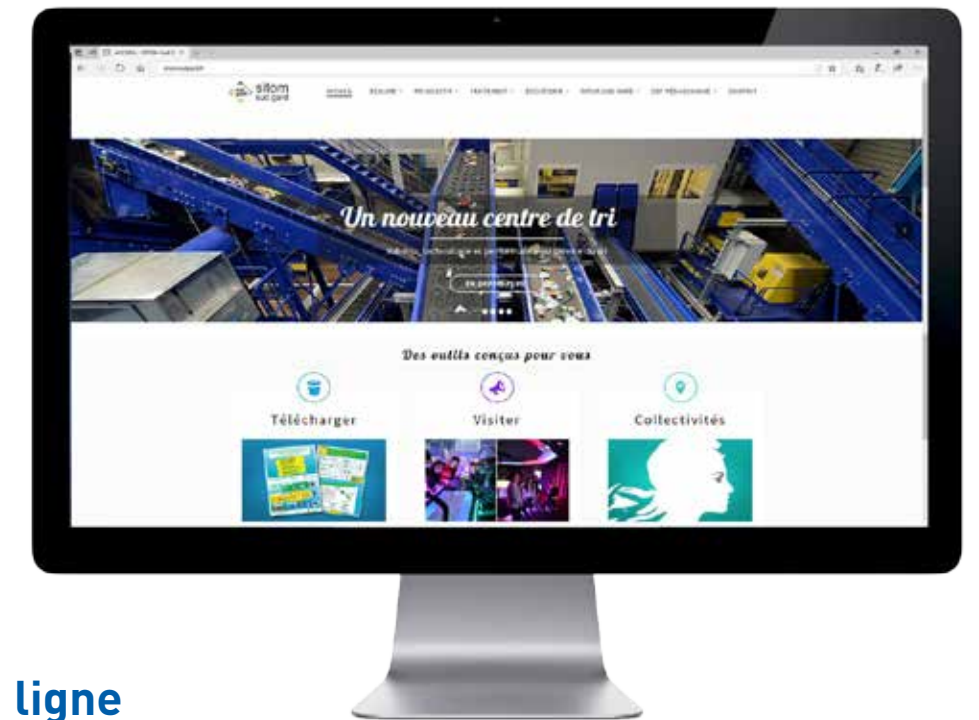
liées au traitement et, en amont, au tri des déchets ménagers. En 2016, le n° 17 d'Atoutri a accompagné l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages et des papiers.



Tirage

130 000
exemplaires.

Tous les «Atoutri»
sont téléchargeables
sur le site
www.sitomsudgard.fr



Communication en ligne

Après sa refonte totale en 2015, le site www.sitomsudgard.fr constitue le vecteur de communication et d'interaction permanent du SITOM en direction des habitants des communes adhérentes.

Ceux-ci y trouvent notamment tous les renseignements utiles

sur les bons gestes de tri et sur les déchèteries les plus proches de leur domicile. Ils peuvent également laisser des messages ou des questions.

Les utilisateurs des réseaux sociaux peuvent également retrouver le SITOM Sud Gard sur sa page Facebook.

11 323
visiteurs sur
www.sitomsudgard.fr
en 2016



Campagne de lancement de l'ECT

2016 ayant constitué l'année de l'extension des consignes de tri (ECT), le SITOM Sud Gard a accompagné celle-ci d'une campagne de communication exceptionnelle.

Outre le numéro de mars 2016 d'Atoutri dont le dossier central lui était consacré, cette campagne a concentré des moyens spécifiques :

► La diffusion de 150 000 guides mémo intégrant les nouvelles consignes de tri

► Une campagne média de lancement déclinée en :

- affichage sur des réseaux de transport urbain (arrières et grand arrière de bus)
- insertion dans la presse quotidienne et hebdomadaire régionale
- spot diffusé sur des radios locales
- clip vidéo pour diffusion internet (site PQR et web-TV).

► Une conférence de presse.



Sensibilisation

Le SITOM Sud Gard développe un intense travail de sensibilisation en direction de tous les publics au travers d'animations en milieu scolaire, de visites du Centre de tri Valréna et de sa participation à un certain nombre d'événements.

En 2016, il est ainsi intervenu sur le salon Sesame, le festival Tinals et les Figoulades. En outre, il a accompagné, par une action de sensibilisation, la mise en place du tri au self du personnel du CHU de Nîmes.

L'ensemble de ces actions a permis de sensibiliser 4616 personnes.



Les mascottes du Centre de tri, Chico et Valréna, accompagnent les enfants dans leur parcours ludopédagogique.



Bilan des actions 2016 (en nombre de personnes sensibilisées)

	Animations scolaires	Visites Valréna		Evénements externes	TOTAL
			dont Enfants dont Adultes		
Janvier	63	127	94 33	61	251
Février	453	135	91 44	0	588
Mars	132	236	195 41	824	1192
Avril	91	177	94 83	0	268
Mai	67	163	123 40	106	336
Juin	377	319	293 26	319	1015
Juillet Août	0	4	0 4	0	4
Septembre	210	48	0 48	0	258
Octobre	0	37	0 37	306	343
Novembre	50	129	66 63	0	179
Décembre	50	132	106 26	0	182
TOTAL	1493	1507	1062 445	1616	4616

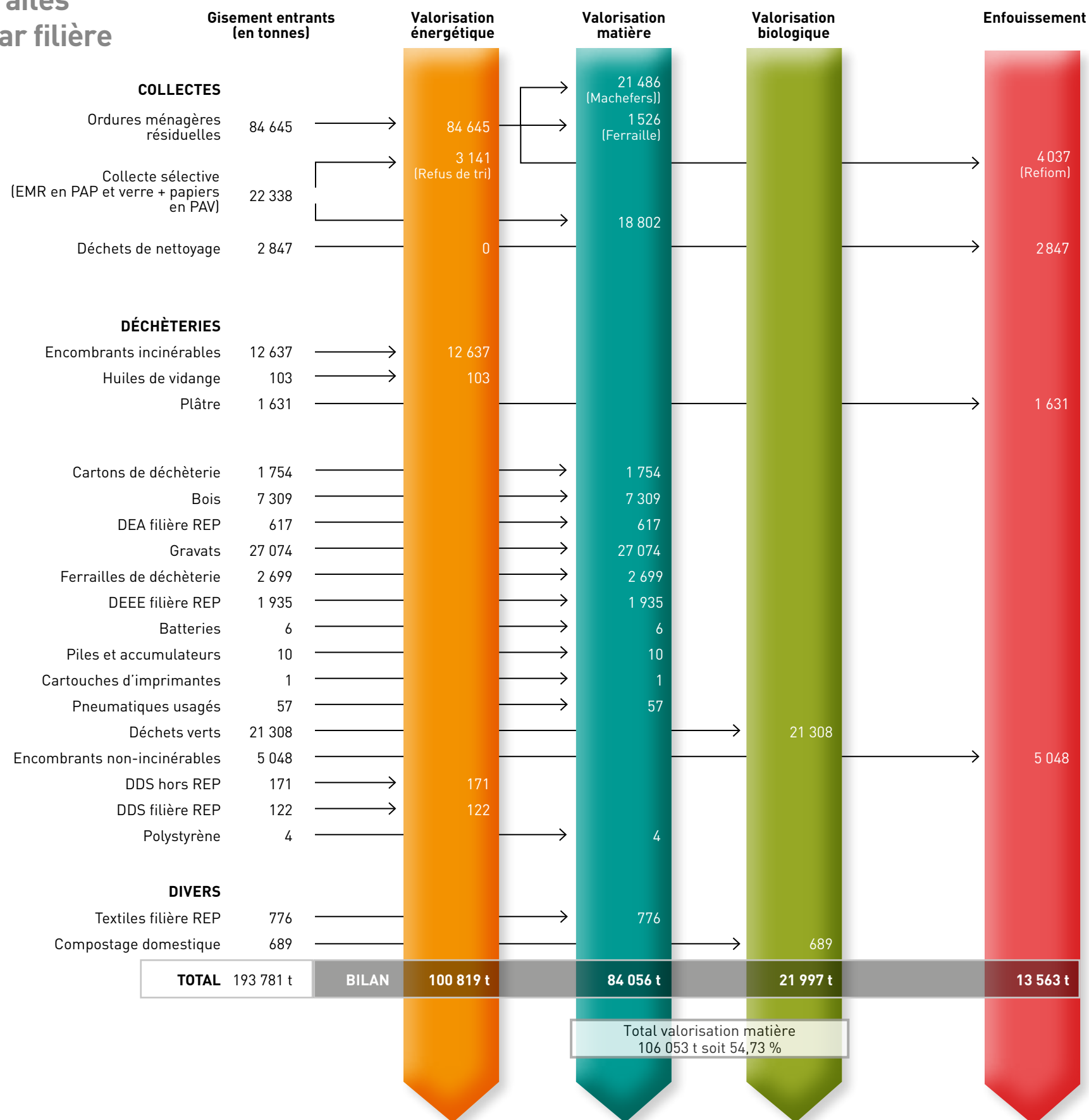
BILANS



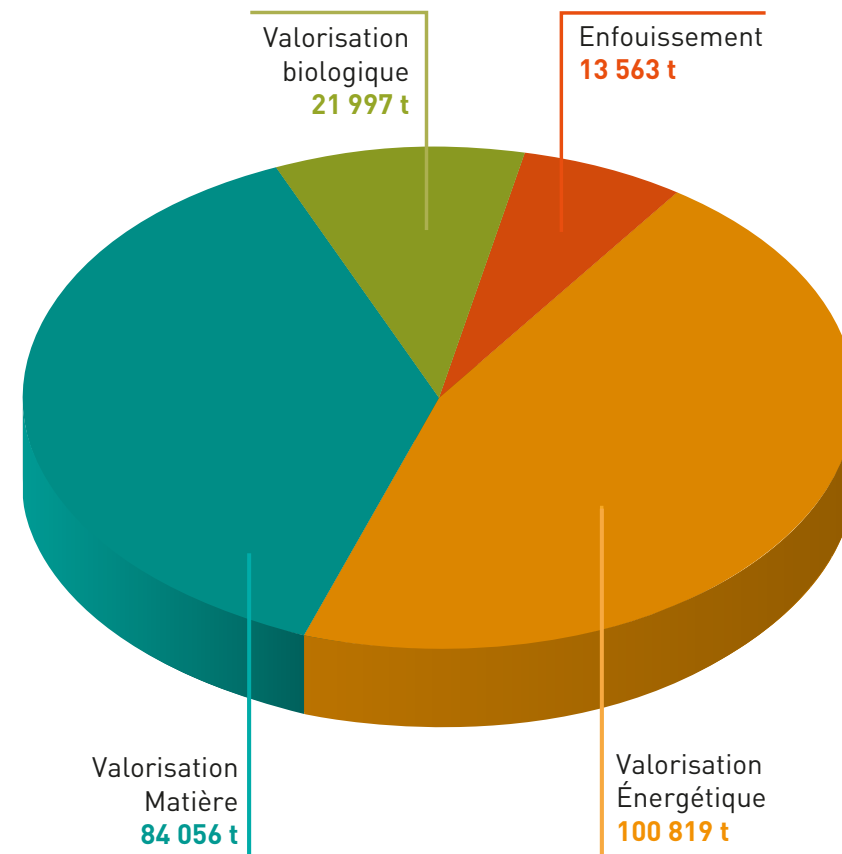
Le bilan des traitements

Les volumes traités par filière

Bilan des traitements de valorisation des déchets du SITOM Sud Gard

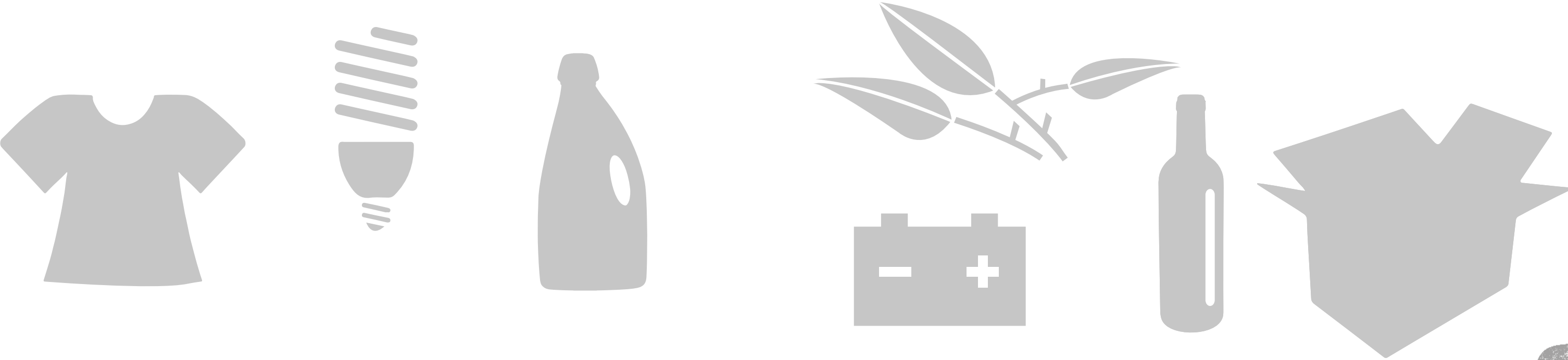


Répartition par type de valorisation



Evolution des tonnages traités et ratios par filière

Filières		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016	
		Tonnages	kg/an/hab	Tonnages	kg/an/hab	Tonnages	kg/an/hab	Tonnages	kg/an/hab	Tonnages	kg/an/hab	Tonnages	kg/an/hab	Tonnages	kg/an/hab	Tonnages	kg/an/hab
Valorisation matière	Verre	6 764	23,97	6 678	23,52	6 604	23,30	6 619	23,13	6 716	23,17	6 791	22,98	6 688	22,32	7 177	23,51
	Papiers - Cartons	11 553	40,94	11 351	39,98	11 032	38,92	10 699	37,38	10 709	36,97	10 728	36,30	10 739	35,84	11 068	36,25
	Emballages ferreux	482	1,71	465	1,63	483	1,70	463	1,62	487	1,68	526	1,78	460	1,54	563	1,84
	Emballages non ferreux	52	0,18	29	0,10	40	0,14	51	0,18	45	0,16	67	0,23	60	0,20	77	0,25
	Emballages plastiques	1 117	3,96	1 100	3,87	1 047	3,69	1 075	3,76	1 090	3,76	1 089	3,68	1 056	3,52	1 325	4,34
	Films plastiques	358	1,27	357	1,25	444	1,57	395	1,38	220	0,76	197	0,67	256	0,85	346	1,13
	Ferrailles de déchèterie	2 024	7,17	1 971	6,94	1 853	6,54	1 589	5,55	1 503	5,19	1 756	5,94	2 341	7,81	2 699	8,84
	Batteries	7	0,02	2	0,01	10	0,01	8	0,03	8	0,03	10	0,03	8	0,03	6	0,02
	Bois	4 595	16,28	5 814	20,47	6 251	22,06	6 280	21,94	6 486	22,40	7 093	24,00	7 694	25,68	7 309	23,94
	Piles et accumulateurs	12	0,04	13	0,05	11	0,04	9	0,03	8	0,03	9	0,03	4	0,01	10	0,03
	DEEE	1 589	5,63	1 493	5,66	1 372	4,84	1 359	4,75	1 246	4,30	1 343	4,54	1 654	5,52	1 935	6,34
	Gravats	15 958	56,55	18 516	65,21	21 397	75,50	18 991	66,35	18 786	64,86	17 729	59,99	24 531	81,87	27 074	88,68
	Cartouches informatiques	1	0,00	1	0,01	1	0,00	1	0,00	1	0,00	1	0,00	1	0,00	1	0,00
	Pneumatiques usagés	48	0,17	37	0,13	42	0,15	10	0,04	80	0,28	40	0,14	47	0,16	57	0,19
	DEA											169	0,57	329	1,10	617	2,02
	Textile											736	2,49	761	2,54	776	2,54
	Polystyrène													2	0,01	4	0,01
Total Recyclage		44 560	157,89	47 827	168,83	50 587	178,46	47 549	166,14	47 385	163,59	48 284	163,37	56 631	189,00	61 044	199,94
Valorisation biologique	Déchets verts	14 618	51,80	16 606	58,49	15 404	54,35	16 340	57,08	16 296	56,27	17 628	59,65	23 214	77,48	21 308	69,79
	Boues de STEP	1 111	3,94	1 042	3,67	1 155	4,08	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	Compostage domestique	539	1,91	544	1,91	545	1,92	584	2,04	602	2,04	650	2,20	670	2,24	689	2,26
	Total Compostage	16 268	57,65	18 192	64,07	17 104	60,35	16 924	59,12	16 898	58,31	18 278	61,85	23 884	79,71	21 997	72,05
Valorisation énergétique	UVE Evolia	96 275	341,18	98 482	346,85	98 629	347,99	98 065	342,61	100 083	345,87	101 094	342,06	101 358	338,28	100 424	328,93
	Incineration DDS	228	0,81	260	0,91	234	0,83	225	0,79	238	0,82	282	0,95	278	0,93	293	0,96
	Incineration huiles de vidange	91	0,32	81	0,28	85	0,30	63	0,22	87	0,30	99	0,33	100	0,33	103	0,34
	Total valorisation énergétique	96 594	343,31	98 823	44 560	98 948	349,12	98 353	343,62	100 408	346,99	101 475	343,34	101 736	339,54	100 820	330,23
Enfouissement	Enfouissement	12 426	44,04	11 837	41,70	10 595	37,38	10 467	35,57	9 897	34,17	10 471	35,43	10 292	34,35	9 526	31,20
TOTAL GENERAL		169 848	602	176 679	623	177 234	625	173 293	604	174 588	603	178 508	604	192 543	643	193 387	633



Le bilan financier des traitements

Bilan financier par filière

Traitement	Objet	Tonnages		Dépenses en €	Recettes en €	PU en €/t	Bilan en €
		Détail	Total				
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	OM (adhérents)	84 042	100 424	7 434 810	Intégrées dans le prix de traitement	74,03	7 434 810
	Refus de tri	3 141					
	Encombrants incinérables	12 515		58 725	5 872		52 853
	Divers (OM conventionnés)	726					
	Taxe foncière Evolia		164 132		1,63	164 132	
	CET (Contribution Economique Territoriale)		195 663		1,95	195 663	
COLLECTE SÉLECTIVE	Collecte sélective avec le verre	22 338	20 951	2 066 259	4 829 769	-131,90	-2 763 510
	Cartons de déchèterie	1 754					
	Refus de tri	-3 141					
COMPOSTAGE	Déchets verts		21 308	1 022 784		48,00	1 022 784
	Compostage domestique		689				
RECYCLAGE	Bois		7 309	449 935		61,56	449 935
	Ferrailles de déchèterie		2 699		228 257	-84,57	-228 257
	Batteries		6		2 601	-433,50	-2 601
	Piles et accumulateurs		10				
	DEEE		1 935		134 428	-69,47	-134 428
	Gravats		27 074	219 085		8,09	219 085
	Cartouches d'imprimantes		1				
	Pneumatiques usagés		57	2 649		46,47	2 649
	Huiles de vidange		103				
	Textiles		776		29 897		-29 897
	Polystyrène		4	1 974			1 974
	DEA		617		255 301		-255 301
DIVERS	DDS		293	78 499	17 302	208,86	61 197
ENFOUISSEMENT	Encombrants non-incinérables	5 048	9 526	1 025 817		107,69	1 025 817
	Déchets de nettoyage	2 847					
	Déchets Industriels Banaux						
	Plâtre	1 631					
TOTAL		193 782	Coût de revient par tonne avant incidence de la cotisation			37,24 €/t	7 216 904 €
COTISATIONS (pour 305 304 hab)				La cotisation couvre en partie les frais de gestion du SITOM Sud Gard		5,70 €/hab	1 740 233 €
				Coût de revient par habitant			
TOTAL GÉNÉRAL		193 782	Coût de revient à la tonne de déchets du gisement			46,22 €/t	8 957 137 €
				Coût de revient par habitant		29,34 €/hab	

Ce bilan intègre l'ensemble des paramètres des filières de traitement et la totalité des coûts qui en résultent.

La prise en compte de la cotisation syndicale intégrée dans ce bilan permet une lecture totale du coût de traitement.

En effet, la cotisation couvre pour partie les frais de structure du SITOM Sud Gard

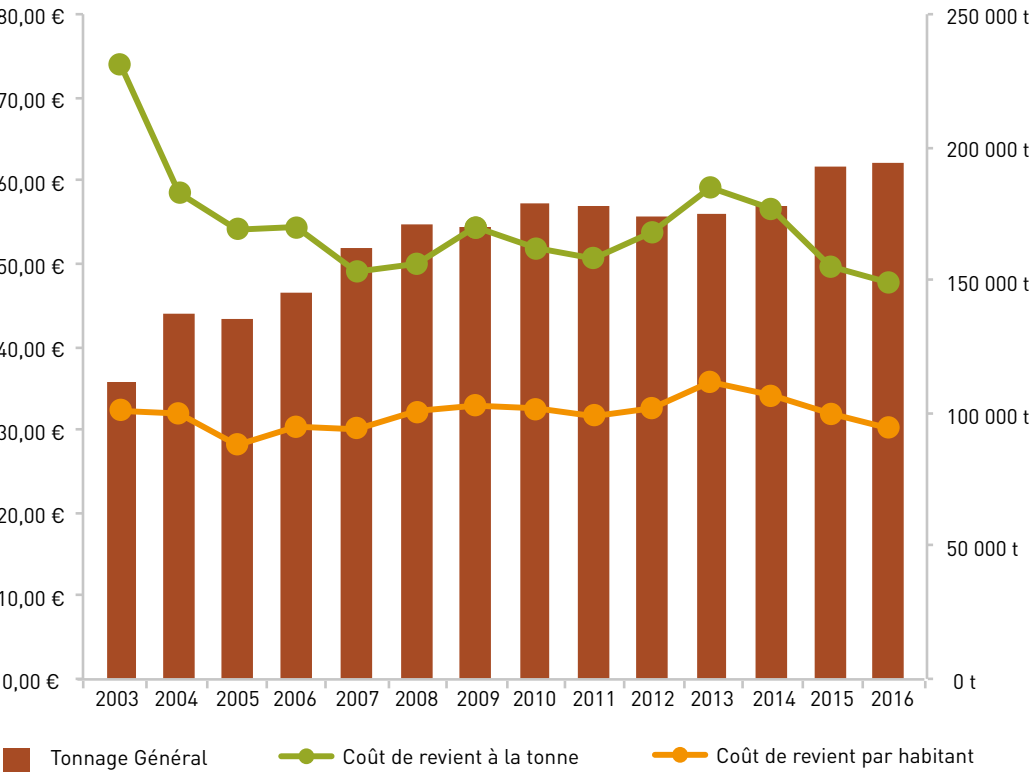
(charges de personnel, frais de gestion, locaux...), les frais de mutualisation de certaines parties des filières destinées à soutenir les collectivités les plus éloignées des sites de traitement (collecte des déchets verts, DDS, ...) ainsi que les investissements (autofinancement et charges d'emprunt..).



NOTA :

- Un bilan économique favorable pour 2016 en lien avec :
- Une baisse de la cotisation de **51 cts d'euros** par habitant ; qui résulte de la volonté politique du SITOM de prendre en compte le contexte économique actuel impactant nos adhérents
 - Une baisse du coût de la prestation de tri avec, en année pleine de fonctionnement sur Valréna, un prix à la tonne valorisée de **154,10€HT**.
 - Une baisse des tonnages incinérés en lien direct avec les performances du centre de tri qui a produit moins de refus.
 - Des économies sur le traitement des déchets verts et des déchets de bois en raison d'une baisse de la production en 2016.

Evolution des coûts de traitement



Coût réduit du traitement des déchets ménagers

- par habitant : **29,34 €**
- par tonne : **46,22 €**

RECETTES

Eco-Emballages + EcoFolio + revente des matériaux :

4 829 769 € pour l'année 2016 contre **4 370 297 €** en 2015. Cette augmentation est liée essentiellement à la prise en compte dans les soutiens Eco-Emballages de l'extension des consignes de tri et à la hausse des tonnages des produits valorisés compensant la baisse des prix de reprise de certains matériaux.

Le bilan financier des traitements par collectivité

Dépenses des collectivités adhérentes en €

	Prestation de tri	Traitement					Valorisation énergétique		Enfouissement
		Bois	Gravats	DDS	Plâtres	Déchets verts	Refus de tri	OM	
CC Beaucaire Terre d'Argence	51 208	7 292	6 591	3 055	10 350	17 850	4 555	260 074	15 121
CC Piémont Cévenol	20 914	15 452	7 324	655	8 904	21 669	1 691	104 451	4 693
CC Leins Gardonnenque	85 757	33 885	22 976	6 004	19 017	39 408	6 428	237 362	49 355
CC Petite Camargue	246 894	92 003	36 402	15 846	54 180	175 335	21 422	677 901	133 922
CC du Pont du Gard	44 449	20 624	11 037	1 807	14 441	63 409	4 726	155 620	37 347
CA Alès Agglomération	70 383	15 129	8 223	2 850	6 775	37 596	7 330	211 127	1 700
CA Nîmes Métropole	1 520 414	250 244	119 804	43 732	149 436	647 214	196 529	5 627 285	273 338
CC Pays d'Uzès	25 974	15 306	6 476	4 551	7 774	22 731	2 215	78 478	3 645

Recettes reversées par le SITOM aux adhérents en €

	Revente				Subventions				
	Ferrailles	Verre	DEEE	Matériaux issus du centre de tri	Eco Emballages	Eco Folio*	Eco DDS	Eco TLC	Eco mobilier
CC Beaucaire Terre d'Argence	10 839	8 948	7 542	38 928	89 817	9 886	2 270	1 080	10 731
CC Piémont Cévenol	10 243	3 944	4 540	22 246	41 991	5 982	812	451	10 287
CC Leins Gardonnenque	17 495	10 419	7 324	68 495	140 073	15 148	812	1 267	15 750
CC Petite Camargue	32 241	22 652	20 103	155 550	381 623	26 182	2 287	2 551	39 897
CC du Pont du Gard	11 581	6 612	6 210	31 667	76 315	6 575	1 543	732	18 987
CA Alès Agglomération	7 087	10 281	4 011	55 711	108 061	13 462	698	1 102	4 135
CA Nîmes Métropole	139 443	132 549	80 246	970 886	2 005 251	197 725	8 301	22 316	143 776
CC Pays d'Uzès	7 583	4 777	4 452	21 419	49 422	4 335	580	398	7 676

* Recettes perçues en 2016 mais correspondant à des montants dus au titre de 2015



NOTA :
Le bilan des collectivités adhérentes n'intègre pas à ce niveau la part de la cotisation d'adhésion au SITOM Sud Gard.

Bilan en €

	Bilan 2016		Rappel 2015	
	Dépenses moins recettes	Coût/hab	Dépenses moins recettes	Coût/hab
CC Beaucaire Terre d'Argence	196 054	17,89 €	204 825	19,02 €
CC Piémont Cévenol	85 257	18,55 €	77 955	17,07 €
CC Leins Gardonnenque	223 409	17,35 €	220 084	17,59 €
CC Petite Camargue	770 821	29,74 €	814 063	32,88 €
CC du Pont du Gard	193 238	25,66 €	198 749	26,94 €
CA Alès Agglomération	156 564	13,83 €	162 110	14,80 €
CA Nîmes Métropole	5 127 503	22,49 €	5 474 849	24,82 €
CC Pays d'Uzès	66 508	16,33 €	87 247	21,71 €



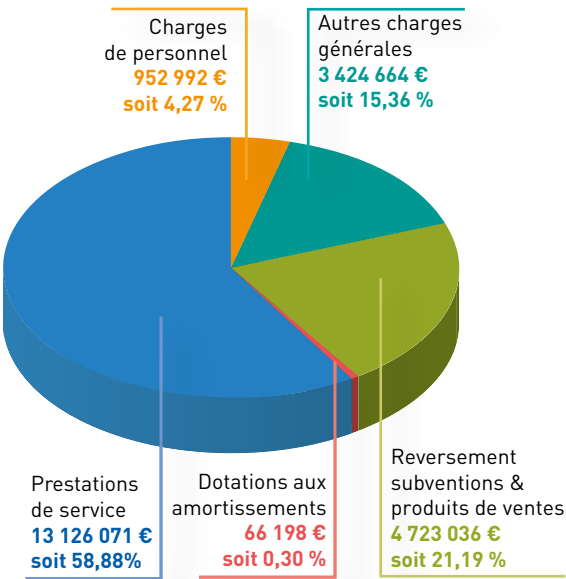
NOTA :
Le total des bilans des adhérents n'intègre pas la charge de l'incinération des conventionnés du SITOM (58 725 €), ni la charge de l'enfouissement des déchets de nettoyage de voirie (273 693 €) refacturée directement aux collectivités concernées, ni les charges de traitement des pneumatiques (2 649 €).

Le bilan financier du SITOM

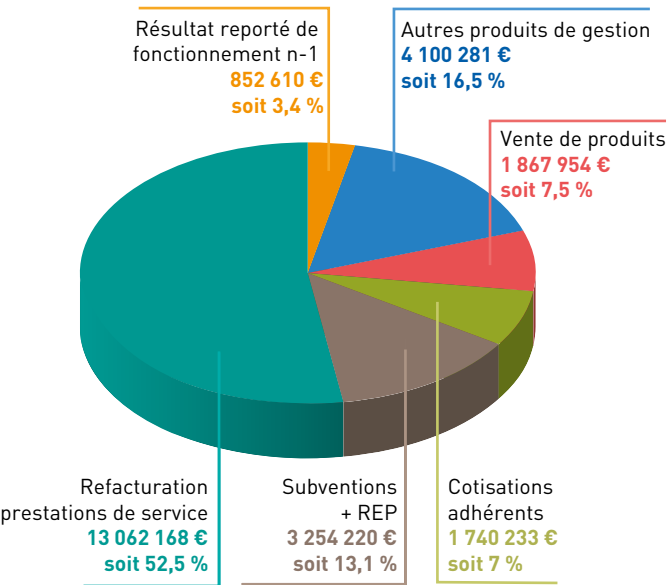
Le budget du SITOM Sud Gard

Fonctionnement

Dépenses
22 292 960,11 €

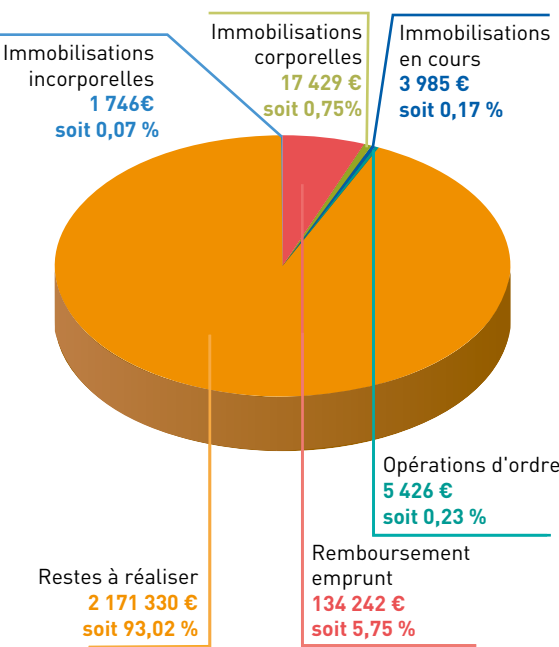


Recettes
24 877 465,57 €

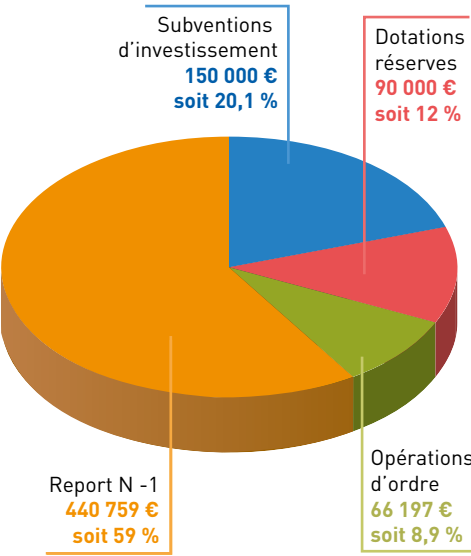


Investissement

Dépenses
2 334 157,85 €



Recettes
746 956,94 €

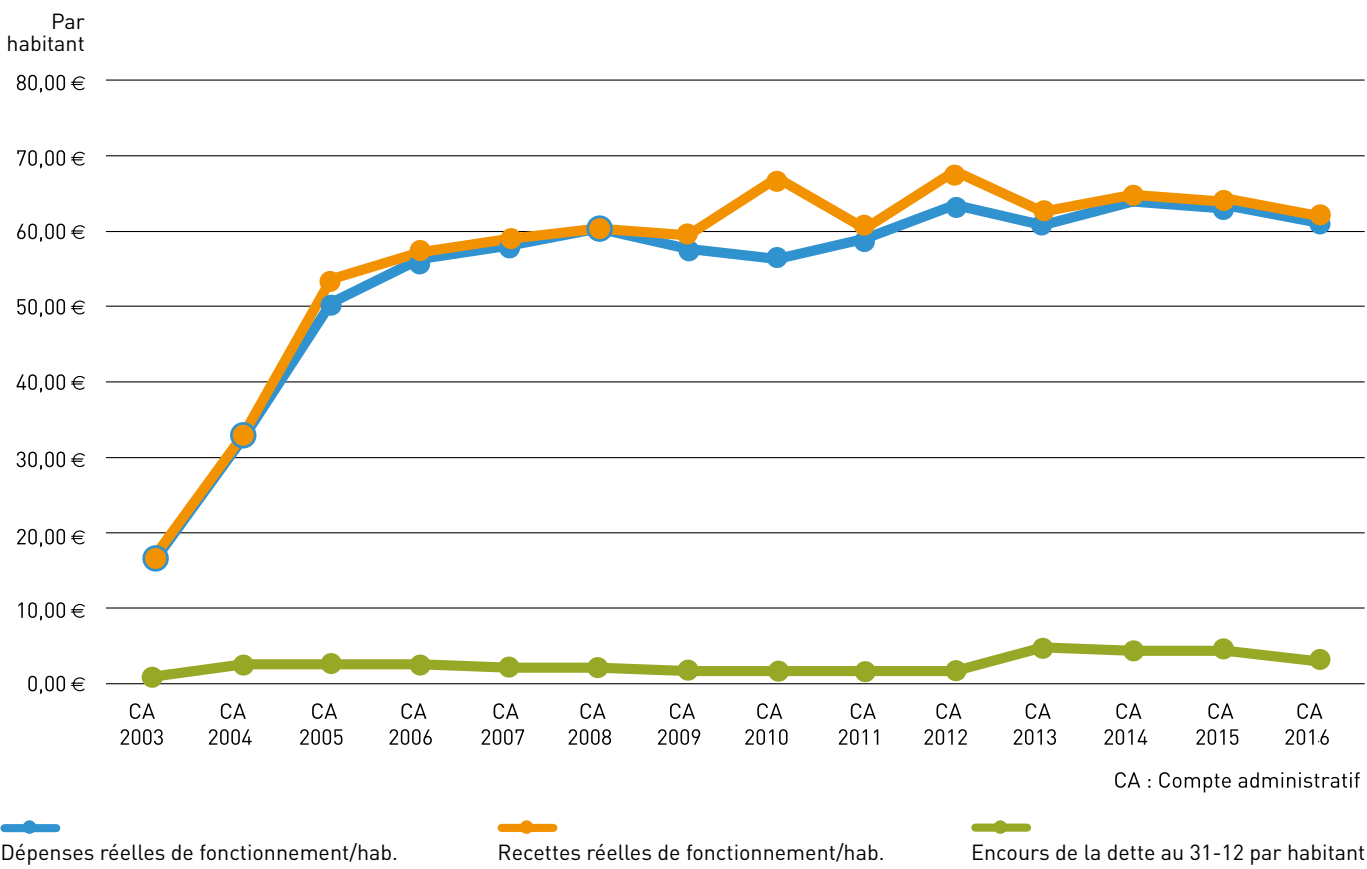


Le Compte administratif 2016

Le Compte Administratif est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget. Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre selon les dispositions arrêtées lors du vote du

	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
Total du Budget			
Fonctionnement	22 292 960,11 €	24 024 855,19 €	1 731 895,08 €
Investissement	162 827,48 €	306 197,92 €	143 370,44 €
002 Résultat reporté de fonctionnement n-1		852 610,38 €	852 610,38 €
001 Solde d'investissement n-1		440 759,02 €	440 759,02 €
Restes à réaliser investissement	2 171 330,37 €		-2 171 330,37 €
Résultat cumulé			
Section Fonctionnement	22 292 960,11 €	24 877 465,57 €	2 584 505,46 €
Section Investissement	2 334 157,85 €	746 956,94 €	-1 587 200,91 €
Total cumulé	24 627 117,96 €	25 624 422,51 €	997 304,55 €

Evolution des dépenses et recettes du SITOM Sud Gard





ENSEMBLE
NOUS VALORISONS
L'AVENIR



SITOM Sud Gard

Le Marc Aurèle

67, avenue Jean Jaurès

30900 Nîmes

www.sitomsudgard.fr